



De nos jours, la participation des Etats arabes à l'arbitrage international revêt moult intérêts. Il en est tout d'abord de celui lié à la nouvelle conjoncture politique dans la région arabe. En effet, ce sont les révolutions qu'ont connues ces Etats qui justifient, entre autres impératifs, de nouveaux regards sur la question. Source d'insécurité politique, sociale et économique, ces révolutions ont suscité le départ d'investisseurs et la fermeture de leurs entreprises. Un nouveau contentieux est donc généré : Celui relatif à la rupture intempestive des contrats liant les Etats arabes aux investisseurs étrangers. La question était donc de savoir si la révolution est un cas de force majeure qui justifie l'inexécution desdits contrats.

On peut aussi trouver dans le mouvement de réformes du droit de l'arbitrage entamé dans certains pays arabes ; une autre marque de l'actualité qui s'attache au sujet du colloque. Pour s'en tenir à la Tunisie, il y a lieu de souligner que le code de l'arbitrage, promulgué en 1993, est en passe d'être réformé.

Des développements de ces intérêts du colloque et bien d'autres sont recueillis dans cet ouvrage.

Cet ouvrage s'adresse aux praticiens du droit de l'arbitrage et de la médiation, aux étudiants ainsi qu'aux organisations publiques et privées oeuvrant dans ce domaine.

Il est issu d'un colloque international organisé à Sousse par la Chambre de Tunis pour l'arbitrage et le laboratoire de règlement des litiges et voies d'exécutions RELEVE de l'Université de Tunis El Manar.

En partenariat avec la Faculté de Droit Aix Marseille, Nexis Lexis, Nexis Lexis Maroc, la revue de médiation et d'arbitrage de l'Université de Montréal, la revue Libanaise du droit de l'arbitrage et le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté, et sous la direction de Najet BRAHMI ZOUAOUI professeure agrégée de la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis et présidente de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage, l'ouvrage rassemble les contributions de Filali Osman, Najet Brahmi, Walid Ben Hamida, Rym Ben Khélifa, Noureddine Gara, Vincent Egea, Imane Oualji, Christiane-Féral Shuhl, Joackim Bile-Aka, Mohamed Chakib Kanouni Hassani et Zakaria Laghzaoui.



Prix 20 D.T

LES ETATS ARABES FACE A L'ARBITRAGE INTERNATIONAL BILAN ET PERSPECTIVES

Université de Tunis El Manar
Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis

Laboratoire « Règlement
des Litiges et Voies d'Exécution » (RELEVE)

Chambre de Tunis pour l'Arbitrage (CTA)

LES ETATS ARABES FACE A L'ARBITRAGE INTERNATIONAL BILAN ET PERSPECTIVES

*Conférence Internationale Euro-arabe
Sousse les 14 et 15 avril 2016*

Sous la direction du professeur
Najet BRAHMI ZOUAOUI

Préface du professeur
Filali OSMAN

